Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260212-112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-six, le 9 février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, André CROCQ (à partir de la question n°3), Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Mathieu WIDLOECHER

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, Claude MÉTAYER, Yannick PONT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Pascale LE MASSON

Procurations : Arnaud BOISIVON à René BOUILLON, Janine LE GOFF à Pascale LE MASSON, Hélène AMOURIAUX-PICARD à Elisabeth SCHENREY, Nicolas LE BERDER à Bruno TAKORIAN

11/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026 COMMUNES DE MORDELLES LE RHEU ET CHAVAGNE - BIODIVERSITE – PLAN D'ACTION POST ABC - PRESENTATION

Madame Valérie EUN, Adjointe aux transitions, expose :

En 2023, les communes de Chavagne, Le Rheu et Mordelles ont initié conjointement une démarche d'Atlas de la Biodiversité intercommunale afin de renforcer les actions déjà menées, et de leur apporter un cadre plus cohérent à l'échelle territoriale, en les inscrivant dans un schéma stratégique pluriannuel.

Aujourd'hui, la démarche Atlas de la Biodiversité est entrée dans sa dernière phase, avec l'élaboration du plan d'actions à déployer, dont les grandes actions envisagées viennent d'être présentées en séance du conseil municipal.

Considérant l'intérêt écologique de poursuivre les actions sur l'ensemble du territoire des trois communes,

Considérant la proposition de partenariat existant entre les trois communes dans les actions de sensibilisation et de préservation de la biodiversité, au travers de la convention de partenariat approuvée par la délibération n° 118/2025 en date du 6 octobre 2025, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du plan d'actions Biodiversité Chavagne – Le Rheu – Mordelles 2026/2028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE du plan d'actions Biodiversité Chavagne – Le Rheu – Mordelles 2026/2028.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 10 février 2026

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Pascale LE MASSON